



La Ville de Bruxelles lance une campagne de sensibilisation pour plus de sécurité pour ses piétons dans le centre-ville

Dès aujourd'hui, la Ville de Bruxelles lance une campagne pour améliorer la sécurité des piétons au centre-ville. L'accent est mis ici sur la zone piétonne du Pentagone, où la qualité de vie et la sécurité sont nos priorités.

« Pas d'excuses ! » est le slogan de la nouvelle campagne, qui vise à donner la priorité aux piétons dans le centre-ville. Cela fait référence aux excuses encore trop souvent utilisées par les usagers de la route qui se déplacent alors à vélo ou en trottinette pour justifier leur comportement. La Ville de Bruxelles souhaite ainsi souligner la place prioritaire absolue du piéton sur la zone piétonne du centre-ville. Nous profitons de la semaine de la mobilité afin de sensibiliser les bruxellois sur le sujet.

Dans le cadre de la mise en place de la Ville à 10 minutes, la proximité est de mise. Il est alors essentiel de rendre possible les modes de déplacement comme la marche. Permettre un partage tout en sécurité de l'espace public est une priorité.

« *L'espace public appartient évidemment à tout le monde, mais il y a là aussi des règles. Le respect de l'autre et de cet espace partagé est essentiel. La qualité de vie des habitants du centre-ville et la sécurité des piétons sont ici la priorité* », explique **Philippe Close**, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.

« *Le piétonnier est une vraie réussite, un vrai endroit de rencontre pour toutes et tous. Le respect entre tous les usagers du piétonnier est un ingrédient essentiel de sa réussite à long terme. Tous les modes actifs ont leur place dans le centre-ville, dans le respect du vivre ensemble : cela veut donc dire priorité aux piétons, peu importe la situation* », ajoute **Bart Dhondt**, Echevin de la Mobilité.

Pour que cela fonctionne également dans la pratique, les policiers de la Zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles seront donc également activés.

« *Bruxelles est une ville dynamique, ce qui constitue un de ses principaux attraits. Mais ce caractère doit se combiner avec celui de respect de l'autre, et plus encore quand ce dernier est davantage fragile. C'est pourquoi, les services de la zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles veilleront à rappeler cette obligation de courtoisie et de protection à l'égard des piétons. Ensemble, continuons à faire de Bruxelles une ville qui bouge, mais qui bouge de façon sécurisée et courtoise pour toutes et tous* », déclare **Michel Goovaerts**, chef de corps de la zone de police de Bruxelles CAPITALE Ixelles

Ceux qui ne respectent pas ces règles peuvent s'attendre à une amende pouvant aller jusqu'à 174 €.

